

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 novembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2021

Madame KOENDERS expose :

Ville à taille humaine, Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, les

collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Ce document porte sur l'activité de la collectivité pour la période se déroulant d'août 2020 à août 2021 ; Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle. Il intègre également les 17 objectifs du développement durable adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2015 et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives. De nombreuses actions présentées combinent ou sont rendues possibles par des interventions combinées de Dijon métropole et de la Ville de Dijon. Elles sont présentées dans ce rapport sans rappeler ce qui relève des compétences strictes de chacune de ces deux collectivités .

Globalement, le développement durable se trouve au coeur du projet politique par la Ville de Dijon . Depuis 20 ans, un projet de territoire se déploie croisant de multiples politiques contribuant à un développement raisonné, écologique, économique, social, culturel de notre cité. Ainsi, le projet urbain, les choix énergétiques, les mesures en faveur de la biodiversité et leurs espaces naturels, la politique de mobilité, le projet alimentaire, les actions sociales, culturelles... déclinent cette forte ambition à travers plusieurs finalités.

Un certain nombre de documents réglementaires ou de prises de positions publiques ont ces dernières années affirmé les objectifs de cette collectivité en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

En Juin 2017, la Ville de Dijon et Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, se sont engagées dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial commun aux deux collectivités.

En 2018, de nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires : Dijon métropole s'est fixée comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté, de nouveaux objectifs pour le territoire ont été fixés lors du conseil municipal et du conseil métropolitain de **septembre 2019** :

- Réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010,
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010,
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050.
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO₂

De multiples actions engagées ou programmées permettront d'atteindre ces objectifs, prenant en compte également, les aspects du développement durable pour lutter contre le changement climatique, :

- **Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre, notamment à travers:** la réalisation d'un bilan sur 10 ans des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Dijon métropole, la prescription de la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme intercommunal, le projet H2020 – Response, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre avec le projet Everimpact pour quantifier les émissions de CO₂ quasiment en temps réel et le projet Eucitycalc comme outil de modélisation pour aider Dijon métropole et la Ville de Dijon à tendre vers la neutralité carbone à 2050.
- **Améliorer la qualité de vie de l'habitat, notamment à travers :** la poursuite du soutien de Dijon métropole aux programmations de rénovation thermique des bailleurs sociaux, l'amélioration de l'habitat privé (Rénovéco Dijon étoffe son offre de services), la chasse aux

passoires énergétiques (Pacte -15%), la rénovation de logements locatifs conventionnés dans le centre historique de Dijon, la candidature de l'opération « Heudelet 26 » à la labellisation nationale Ecoquartier, la programmation de l'opération d'aménagement Bruges II d'une ferme urbaine pour mieux manger et mieux vivre ensemble.

- **Prioriser la valorisation des énergies et les énergies renouvelables, notamment à travers** : la construction de la centrale solaire du CET de Dijon, le réseau de chaleur qui poursuit sa progression, l'hydrogène produite sur le territoire de Dijon métropole ; la création d'un groupement de commandes entre Dijon métropole, Angers Loire métropole et le Mans métropole pour la fourniture de bennes à ordures ménagères fonctionnant à l'hydrogène ; la construction d'une unité de méthanisation des boues de station d'épuration Eauvitale de Dijon métropole.
- **Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours notamment à travers** : l'évolution des déplacements en modes doux sur le territoire de Dijon métropole et la Ville de Dijon.
- **Lutter contre la pollution de l'air, notamment à travers** : le nouvel indice ATMO ; l'observation environnementale en ville ; l'exposition Observenville, le programme POPSU métropoles.

Les Perspectives :

La lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des émissions de carbone et la qualité de l'air sont des enjeux à la fois planétaires et très locaux. L'élaboration du PCAET permettra de mesurer les effets de toutes les actions engagées, de les renforcer, d'en concevoir de nouvelles et de les mettre en oeuvre.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Qu'elle soit terrestre ou marine, la biodiversité est essentielle pour contrer les effets du changement climatique. Les forêts tropicales, et notamment la forêt Amazonienne, ont séquestré près de la moitié du carbone terrestre des années 1990 et 2000, prélevant ainsi environ 15% des émissions humaines. L'océan n'est pas en reste, et aurait déjà absorbé pas moins de 90% de la chaleur excédentaire.

Autrement dit, sans ces écosystèmes le réchauffement serait bien plus important. Ils jouent le rôle de tampons, limitant les risques d'événements extrêmes, comme les forêts de montagne avec les glissements de terrain, en stabilisant les sols.

Les solutions fondées sur la nature existent : préservation d'écosystèmes intacts en bon état écologique, amélioration de la gestion durable des écosystèmes liés aux activités humaines et restauration d'écosystèmes dégradés ou création de nouveaux.

Sauvegarder les écosystèmes naturels est une première étape vers la limitation des effets du changement climatique et les collectivités ont un rôle à jouer elles-aussi dans cette sauvegarde, cette ambition doit se déployer sur tous les territoires et bien sûr sur le nôtre.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

A travers ses services et ses partenariats scientifiques et techniques, Dijon métropole et la Ville de Dijon contribuent à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de leur territoire, sa prise en compte dans les documents de planification, lors des projets d'aménagements ainsi que dans le cadre de la gestion au quotidien des espaces de nature sur l'ensemble du territoire.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués et particulièrement des habitants en faveur de la préservation de la biodiversité est accompagnée via différents programmes. L'approche menée est particulièrement recherchée.

- **Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité notamment à travers** : le Jardin des Sciences, vitrine de la biodiversité, les études d'insectes VOODOO (programme de recherches), les projets intitulés « votre jardin vous intéresse », « la gagée velue », « mieux connaître les sols dijonnais », le parcours végétal réactualisé, l'exposition citoyenne « Mon arbre émoi », la Cité internationale de la gastronomie et du vin et ses actions au service de la biodiversité
- **Protéger et gérer durablement la ressource en eau notamment à travers** : la nouvelle structure mixte de Dijon métropole et Suez de gestion de l'eau « ODIVEA », le déploiement des compteurs d'eau communicants pour faciliter la gestion des contrats « ON'connect », la filtration des eaux usées (station Eauvitale de Dijon-Longvic, 2 projets innovants), les rencontres internationales de la gestion des eaux à la source « séparer-traiter-valoriser-économiser ».

Les perspectives :

Axe fort de la politique de la Ville de Dijon et de Dijon métropole, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire axé notamment sur un retour de la nature en ville afin de contribuer aux enjeux de la biodiversité sous toutes ses formes. Au sein des objectifs de ses nombreuses actions, dans les murs et hors les murs, figure toujours la volonté de former et d'informer les citoyens sur les enjeux environnementaux.

Finalités 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

L'humain est au coeur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun constitue à ce titre un but premier. Dans un contexte économique et social fragile, où chacun perçoit l'apparition de fragmentations, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction des besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.

Dijon a la volonté d'être une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon :

- **Faire émerger l'écocitoyenneté dans les actions menées avec les habitants notamment à travers** : le Festival des Transitions écologiques énergétiques et numériques, les actions pédagogiques de Latitude 21 (la maison de l'architecture et de l'environnement de Dijon métropole), les fresques du climat, la collecte à vélos des cartons en centre-ville, la Chaîne verte : une collecte de biodéchets à vélo, l'étude sur la gestion des biodéchets de Dijon métropole (expérimentation à la caserne Joffre), l'application « Monservedéchets ».
- **Une collectivité solidaire** : la lutte contre les discriminations, l'adoption d'une charte laïcité par Dijon métropole.

Les perspectives :

L'attention à l'épanouissement de chaque individu sur le territoire de la collectivité ne doit cependant pas hypothéquer les possibilités d'épanouissement de celles et ceux qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs sur la planète.

Le développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale sont liés.

La Ville de Dijon s'attache à ces valeurs et joue un rôle particulièrement important grâce à sa proximité avec les habitants, en étant au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations ; elle se doit de permettre l'accès à l'éducation et à la connaissance de l'environnement dans les meilleures conditions.

Finalités 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Toutefois nous observons la persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité ainsi que l'augmentation des tensions sociales.

Toutes ces inégalités sociales et économiques sont accrues dans le contexte actuel de compétition des territoires. Il faut donc recréer ou renforcer le lien entre les personnes et entre les territoires.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

- **Créer les conditions de développement durable, notamment à travers:** le Contrat de Ville 2015-2022 ; le Fonds d'aide aux jeunes ; les clauses d'insertion : Dijon métropole apporte en particulier son soutien à l'association Créativ qui intervient sur le champ de l'emploi, de l'insertion et des compétences pour le compte des collectivités territoriales et des services de l'État ; la promotion d'une alimentation saine pour tous ; les ateliers de l'observatoire de l'âge; les journées de l'économie autrement, et la relance de la démarche de coopération entre les entreprises du territoire en faveur d'un développement novateur avec Dijon métropole dans le cadre des actions en faveur de l'économie circulaire ; l'écologie industrielle (EIT).
- **Renforcer le lien social et la solidarité, notamment à travers :** la résorption de l'habitat indigne ; l'organisation du Fonds de Solidarité pour le Logement ; la sélection de Dijon métropole par le ministère du Logement pour la mise en œuvre accélérée du « Plan Logement d'abord, » permettant de bénéficier d'une enveloppe de crédits pour financer notamment de l'ingénierie et de le déclenchement rapide de mesures d'accompagnement vers le logement de ménages sans domicile ; des aires d'accueil pour les gens du voyage sur le territoire de Dijon métropole.

Les perspectives :

La collectivité doit adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents.

La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation du territoire au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment.

C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

La Ville de Dijon et Dijon métropole se veulent territoires d'économie verte. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

- **Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales, notamment à travers :** le Projet Alimentaire Territorial, la création d'une légumerie, l'installation de vergers urbains dans les quartiers de Dijon.
- **Développer l'économie circulaire, notamment à travers :** les 2 boutiques solidaires de la Recyclade qui vont vers tous les publics; le salage des rues mieux dosé ; dans le cadre de la loi anti-gaspillage et économie circulaire, la Ville de Dijon, Dijon métropole et le CCAS sous l'impulsion de la commande publique vont développer des achats responsables, en introduisant le développement durable dans leur politique d'achat ; l'extension et la mutualisation du centre de tri des déchets.

Les perspectives :

Pour la Ville de Dijon et Dijon métropole, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place en soutenant les acteurs locaux dans leur démarche environnementale, d'accompagner des dispositifs d'éducation à l'environnement ou d'actions de sensibilisation et de communiquer auprès des habitants afin de les rendre acteurs du territoire.

Toujours soucieuse d'aller en plus loin dans le bien-être de ses habitants, grâce à son projet intitulé "modèle du système alimentaire durable de 2030 », la Ville de Dijon et Dijon métropole, lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires d'innovation - grande ambition" du Programme d'investissements d'avenir lancé par l'État, visent, demain, à être en capacité contribuer très significativement à nourrir les habitants du territoire par un modèle d'alimentation durable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le rapport de situation en matière de développement durable de la Ville de Dijon 2021.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ